

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BEÉFP CASERNEMENT B7, CASERNEMENT VIMY, BFC KINGSTON

Numéro du BEÉFP : **00-106**
Numéro du RBIF : **09406**
Nom du bien : **Casernement B7**
Adresse : **Rue Estafette, Casernement Vimy, BFC Kingston, Ontario**
Statut du BEÉFP : **Édifice fédéral du patrimoine « reconnu »**
Date de construction : **1957**
Concepteur : **Conception selon un plan type de la Division de la conception, Direction des travaux, MDN**
Fonction d'origine : **Casernement de 250 hommes**
Fonction actuelle : **Inchangée**
Modifications : **Ajout d'un toit en pente et d'un fronton à deux versants (1988)**
Ministère responsable : **Ministère de la Défense nationale**

Raisons de la désignation

Le casernement B7 a été classé édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance historique, de l'intérêt qu'il représente sur le plan architectural et de la place privilégiée qu'il occupe dans son milieu.

Valeur patrimoniale :

Construit en 1957, le casernement B7 témoigne de l'expansion des forces armées canadiennes pendant la guerre froide. En tant que logement permanent de grande qualité, il faisait partie d'un effort pour offrir de meilleures conditions de vie aux militaires et constitue un excellent exemple de l'expansion et de la modernisation du complexe militaire de Kingston à cette époque.

Valeur architecturale :

Le casernement B7 est un très bon exemple de bâtiment militaire construit pendant l'après-guerre suivant un plan type. Conçu par le ministère de la Défense nationale, le bâtiment de deux étages en béton armé réunit des éléments à caractère moderniste et d'autres d'un classicisme moderne épuré. Bâti suivant un plan type permettant d'accueillir 250 hommes et bien construit à l'aide de matériaux de bonne qualité, le bâtiment en forme de E s'est révélé d'une bonne conception fonctionnelle.

Valeur environnementale :

Le casernement B7 est situé dans un espace découvert et relativement inchangé, face à la bordure du Casernement Vimy. En raison du caractère formel et proéminent de son emplacement et de la similarité de sa conception avec celle des autres bâtiments du complexe, le casernement B7 renforce la disposition formelle et homogène de type campus du Casernement Vimy. Son emplacement et sa taille monumentale contribuent également à en faire un point de repère familier pour la collectivité de la Base.

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BEÉFP CASERNEMENT B7, CASERNEMENT VIMY, BFC KINGSTON

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques suivants du casernement B7 devraient être respectés :

Son rôle en tant que témoin de l'expansion des forces militaires canadiennes durant les années 1950 et des efforts faits pour offrir de bonnes conditions de vie aux militaires se reflète dans :

- L'utilisation d'un plan type efficace et en forme de E, offrant une ventilation et un éclairage naturels à l'ensemble du bâtiment.

Sa conception esthétique se reflète dans :

- La taille monumentale du bâtiment ainsi que sa volumétrie simple et symétrique;
- L'entrée avant prédominante, composée d'un portique aux lignes verticales très fortes telles qu'exprimées par ses colonnes épurées et ses fenêtres d'une double hauteur;
- L'horizontalité contrastante des ailes latérales exprimé dans la projection des blocs de fenêtres, placés en retrait aux angles du bâtiment, dans les ouvertures horizontales, dans les bandeaux couronnant le premier et le deuxième étages et dans les bandeaux formant l'appui des fenêtres.

La manière dont le bâtiment renforce la disposition formelle et homogène de type campus du Casernement Vimy se reflète dans :

- Son emplacement proéminent, situé entre deux espaces découverts à la limite nord de la base et face à la route;
- La similarité de sa taille et de sa conception avec celles des autres bâtiments du Casernement Vimy, notamment le casernement B6 qui est presque identique.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, prière de consulter le *Code de Pratique* du BEEFP. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP.

Décembre 2002